

Service Juridique

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et concentrez-vous sur le développement de vos activités en toute sérénité.



Votre partenaire juridique à Monaco

Diriger une entreprise nécessite de se concentrer sur son métier et ses clients ! Notre Département Juridique vous accompagne à chaque étape de la vie de votre société, depuis la création d'entreprises individuelles et la constitution de sociétés jusqu'à la dissolution et la liquidation.

En complément de notre mission comptable, les équipes multidisciplinaires de KPMG Monaco interviennent **au plus près de vos besoins** en adhérant aux spécificités de votre entreprise, de son secteur et de l'environnement réglementaire monégasque, pour votre PME, ETI ou groupe familial.

Tenue du juridique annuel d'approbation des comptes, réalisation de missions exceptionnelles dans le cadre du suivi juridique, nous apportons **des solutions adaptées** à chacune de vos problématiques juridiques.

Nous réalisons en outre **l'établissement d'actes juridiques** divers (immatriculation, modification, radiation, annonces légales, etc.) et l'envoi des actes à l'enregistrement en calculant les droits d'enregistrement y afférents.

Enfin, notre **veille réglementaire** vous accompagne en permanence en pleine connaissance de votre activité, en amont comme en aval de la formalité juridique.

Avec nos **Services juridiques**, bénéficiez de conseils sur mesure, créez, assurez le suivi juridique et effectuez toutes démarches en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Principauté. [Contactez-nous](#) pour en savoir plus.



Création d'entreprises



- Lors de la **création de votre entreprise**, notre équipe vous accompagne à chaque étape du processus.
- Conseils sur le choix de la **forme la mieux adaptée** à l'activité envisagée, rédaction des actes constitutifs, et **démarches administratives** nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et à l'**immatriculation** de votre entreprise.

Suivi juridique



- Une fois votre entreprise créée, nous assurons un **suivi juridique régulier** garantissant votre **conformité** aux obligations légales et réglementaires.
- Vous êtes informés des **évolutions législatives et réglementaires** susceptibles d'impacter votre activité.

Dissolution



- En cas de dissolution, **nous vous accompagnons** également dans toutes les étapes de la procédure : rédaction des procès-verbaux, formalités auprès des autorités compétentes.

Respect des obligations déclaratives



- Le respect des obligations déclaratives est crucial afin d'éviter toutes sanctions. Nous vous accompagnons dans leur réalisation (changement d'adresses, déclarations de bénéficiaires effectifs et mises à jour, etc.).



Contactez notre équipe Juridique



Carmen KHOURY

Directeur • Juridique • KPMG Monaco

ckhoury@kpmg.mc

KPMG GLD & Associés Monaco

 [2, rue de la Lüjerneta • "Athos Palace" • 98000, Monaco](#)

 mc-news@kpmg.mc

 www.KPMG.mc

 [@KPMG Monaco](#)

 [+377 977 777 00](tel:+37797777700)

 [@kpmg-monaco](#)

 [@KPMGMonaco](#)

KPMG Monaco : Nos services

KPMG. Make the Difference.



Nos services

[> En savoir plus](#)

Expertise comptable & Externalisation

[> En savoir plus](#)

Audit & Commissariat aux Comptes

[> En savoir plus](#)

Advisory

[> En savoir plus](#)

Service Juridique

[> En savoir plus](#)